



VP

DECISION N° 398

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / MJC-CENTRE SOCIAL MOSAIQUE « ATELIERS DIVERS » JOURNEE AVANT-GARDE EN FETE DU 24 MAI 2025

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de la MJC- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE d'organiser des ateliers durant la journée de l'Avant-Garde en fête le samedi 24 mai 2025.

Le Maire,

DECIDE

- de signer une convention avec la MJC-CENTRE SOCIAL MOSAIQUE représentée par Monsieur CHARTIER Alain président dont le siège se situe 99 rue des Jardins Fleuris à POMPEY pour l'organisation d'ateliers « cerf-volant, moulin à vent, jardins partagés et fabrications d'objets) le samedi 24 mai.
- Cet atelier est prévu suivant le planning suivant : samedi 24 mai de 10 h 00 à 18 h00.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 28 mars 2025

Le Maire,

Laurent TROGRIC

